

DATA PROCESSING ADDENDUM SBS SAAS

Ce Data Processing Addendum (« **DPA** ») est incorporé et complète le Contrat conclu entre le Client et SBS. Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent DPA ont la signification qui leur est donnée dans d'autres parties du Contrat, ou si applicable, par le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à Caractère Personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** »).

1. Portée du traitement. Dans le cadre de la fourniture des Services, SBS est tenue de traiter les Données à Caractère Personnel du Client. À cet égard, le Client agit en tant que responsable du traitement (ci-après, « **Responsable du traitement** ») et SBS en tant que sous-traitant (ci-après, « **Sous-traitant** »).

2. Instructions. Le Sous-traitant ne traite les Données à Caractère Personnel que sur instruction documentée du Responsable du traitement. Les détails des opérations de traitement réalisées dans le cadre du DPA sont détaillés dans les Conditions Particulières et constituent les instructions documentées du Responsable du traitement. Le Responsable du traitement peut donner des instructions supplémentaires ou différentes, à condition que ces instructions soient convenues par écrit entre le Responsable du traitement et le Sous-traitant. Les Parties conviennent de négocier de bonne foi si le Sous-traitant doit utiliser des ressources autres que, ou en plus de, celles requises pour exécuter les Services, et donc encourir des coûts spécifiques, en raison des instructions du Responsable du traitement concernant le traitement des Données à Caractère Personnel. Le Sous-traitant informe dans les meilleurs délais le Responsable du traitement si, selon lui, une instruction donnée par le Responsable du traitement constitue une violation du RGPD ou de toute autre loi ou réglementation applicable en matière de protection des données.

3. Conditions des opérations de traitement.

3.1 Le Sous-traitant :

- i. n'accorde aux membres de son personnel l'accès aux Données à Caractère Personnel que sur la base du besoin de savoir et sous réserve d'une obligation de confidentialité ;
- ii. tient une liste des Sous-traitants Ultérieurs intervenant dans le traitement des Données à Caractère Personnel, étant précisé que les Sous-traitants Ultérieurs énumérés dans l'annexe de ce DPA sont soumis à une autorisation générale de la part du Responsable du traitement. Le Sous-traitant informera spécifiquement le Responsable du traitement par écrit (courrier électronique autorisé) de toute modification de cette liste au moins quinze (15) jours avant qu'un tel changement ne soit effectué afin de donner au Responsable du traitement la possibilité de s'y opposer dans les quinze (15) jours précédant le recrutement du ou des Sous-traitants Ultérieurs concernés, étant entendu qu'une telle objection ne sera valable que si le Responsable du traitement fournit une justification écrite objective expliquant sa position et relative à la capacité du Sous-traitant Ulérieur à se conformer aux obligations du RGPD. Le Sous-traitant reste entièrement responsable envers le Responsable du traitement de l'exécution des obligations des Sous-traitants Ultérieurs relatives au traitement des Données à Caractère Personnel, et conclura des accords contractuels avec les Sous-traitants Ultérieurs qui imposent, en substance, les mêmes obligations que celles imposées au Sous-traitant en vertu du présent article ;
- iii. informe rapidement le Responsable du traitement des demandes reçues des personnes concernées et l'assiste, dans la mesure du possible, à remplir ses obligations de répondre aux demandes des Personnes Concernées d'exercer leurs droits, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le Sous-traitant et à condition que le Responsable du traitement ne soit pas en mesure de répondre à ces Demandes des Personnes Concernées en utilisant la fonctionnalité de l'Offre SBS, le cas échéant. Le Responsable du traitement sera seul responsable de la réponse aux Personnes Concernées en ce qui concerne les Demandes des Personnes Concernées ;
- iv. à la demande du Responsable du traitement, supprime ou renvoie toutes les Données à Caractère Personnel au Responsable du traitement après la fin du Contrat, et supprime les copies existantes (sauf exigence/autorisation contraire de la loi applicable) ; et
- v. à la demande du Responsable du traitement, l'assiste en vue de faciliter le respect par ce dernier de ses obligations au titre du RGPD, y compris la réalisation d'une analyse d'impact

- sur la protection des données (« **AIPD** ») lorsque cette AIPD est légalement requise, en ce qui concerne le traitement des Données à Caractère Personnel par le Sous-traitant, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le Sous-traitant. Toute assistance supplémentaire devra être convenue d'un commun accord entre les Parties ;
- vi. autorise le Responsable du traitement à procéder à un audit pour vérifier le respect du présent DPA dans les conditions du Contrat.

3.2 Le Responsable du traitement s'engage à :

- i. s'assurer que la collecte et la transmission des Données à Caractère Personnel au Sous-traitant sont conformes au RGPD et à toute autre loi et réglementation applicable ;
- ii. fournir au Sous-traitant toutes les informations nécessaires à l'exécution du présent DPA ; et
- iii. documenter par écrit toutes les instructions concernant le traitement sous-traité au Sous-traitant.

4. Mesures techniques et organisationnelles. Le Sous-traitant mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles spécifiées dans le SMP afin de garantir un niveau de sécurité des Données à Caractère Personnel adapté au risque, en tenant compte de l'état de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que du risque de probabilité et de gravité variables pour les droits et les libertés des Personnes Concernées. Le Responsable du traitement reconnaît et accepte que ces mesures sont suffisantes pour protéger les Données à Caractère Personnel et garantir le respect de la législation applicable en matière de protection des données.

5. Notification de la violation de Données à Caractère Personnel. En cas de violation de Données à Caractère Personnel, le Sous-traitant informera le Responsable du traitement de sa survenance dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification doit contenir des informations utiles qui permettraient au Responsable du traitement, si la loi l'exige, d'informer l'autorité de contrôle compétente et les Personnes Concernées. Le Sous-traitant peut fournir ces informations par étapes, au fur et à mesure de leur disponibilité. Cette notification ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance de faute ou de responsabilité de la part du Sous-traitant.

6. Transferts internationaux. Le Responsable du traitement accepte que les activités de traitement confiées aux Sous-traitants Ultérieurs puissent impliquer un transfert de Données à Caractère Personnel (au sens du Chapitre V du RGPD) depuis l'Espace économique européen (« **EEE** ») ou du Royaume-Uni vers un pays situé en dehors de l'EEE qui ne fait pas l'objet d'une décision d'adéquation (ci-après, « **Transfert de Données** »). Les Transferts de Données seront soumis aux clauses contractuelles types pour le transfert de Données à Caractère Personnel vers des pays tiers conformément au RGPD, telles qu'annexées à la décision d'exécution 2021/914 de la Commission, (ci-après, « **CCT** ») qui sont incorporées dans le présent Contrat par cette référence ou tout autre mécanisme contractuel intragroupe conforme à l'article 46 du RGPD.

7. Délégué à la Protection des Données. Le Sous-traitant a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui peut être contacté à l'adresse suivante : GDPR.ACCESS@soprabanking.com.

Annexe 1: Liste des Sous-traitants Ultérieurs

Produit(s) concerné(s)	Rang	Nom	Adresse	Pays	Description du traitement	Nom de la personne à contacter, titre et informations de contact
Digital Core for Savings Banks Digital Core for Retail Banks Paiements instantanés Regulatory Reporting Risk Assessment	1	AMAZON WEB SERVICES EMEA SARL, SUCCURSALE FRANCAISE	<u>ETABLISSEMENT PRINCIPAL</u> : Tour Carpe Diem 31 Place des corolles 92400 Courbevoie, FRANCE <u>SIÈGE SOCIAL</u> : L 1855 38 Avenue John F. Kennedy LUXEMBOURG	France et Luxembourg	Hébergement	Run Manager de SBS
	1	SOPRA STERIA INFRASTRUCTURE & SECURITY SERVICES	PAE - Les Glaisins, 3 Rue du Pré Faucon, 74940 Annecy	France	Gestion de la sécurité	Run Manager de SBS
	1	SOPRA BANKING SOFTWARE LUXEMBOURG	89E, ZA de MamerCapell en Pafebruch, 8308 Capellen	Luxembourg	Gestion des incidents et demande de services dans le cadre de la maintenance	Run Manager de SBS
	1	Sopra Steria Polska Sp.	13 Uniwersytecka street, 40-007 Katowice	Pologne	Gestion de l'infrastructure et exploitation des opérations	Run Manager du Sous-traitant Ultérieur pour la ligne de service Reporting
	1	EASYVISTA	10 Allée Bienvenue Immeuble Horizon 93885 Noisy Le Grand	France	Gestion des incidents et demande de services dans le cadre de la maintenance	Run Manager de SBS
	1	MongoDB	20 Rue Quentin Bauchart Level 2 75008 Paris, France	France	Gestion de la base de données Mongo DB Atlas	Run Manager de SBS
	1	PROLIVAL in case a SAB Connector is managed by PROLIVAL	420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes	France	Gestion de l'infrastructure et l'exploitation des opérations	Run Manager du Sous-traitant Ultérieur pour la ligne de service Reporting
	2	AWS EMEA	31 place des Corolles 92400 Courbevoie	France	Hébergement de l'outil de ticketing Easyvista et du	Run Manager du Sous-traitant Ultérieur pour la ligne de

					service Atlas Mongo DB	service Reporting
Risk Assessment	1	DATABRICKS	160 Spear Street13th Floor San Francisco, CA94105 United States	USA	Data Lake SaaS (stockage et gestion de données)	Run Manager of SBS
	1	ESENDEX	Esendex France 41 cours de la Liberté 69003 Lyon	FRANCE	Service d'envoi de SMS	Run Manager of SBS
	1	INTERCOM	2nd Floor, Stephen Court 18-21 Saint Stephen's Green Dublin 2	IRELAND	CRM pour la gestion des incidents et des demandes de service	Run Manager of SBS
	1	GOOGLE	Google Cloud France SARL 8 Rue de Londres 75009 Paris	FRANCE	Génération de statistiques et de rapports	Run Manager of SBS
	1	MAILGUN	112 E. Pecan St.#1135 San Antonio, TX 78205 US	USA	Service d'envoi d'emails	Run Manager of SBS
	1	PARAGON	Rooswijkweg 3111951 ME Velsen-Noord	NETHERLANDS	Reconnaissance optique de caractères	Run Manager of SBS